

BARÈME HONORAIRES

À compter du 1^{er} avril 2019
(Prix indiqués au taux de TVA en vigueur)

Honoraires de location TTC :

Location à usage d'habitation et mixte

- A la charge du bailleur :

:

- honoraires d'entremise et de négociation : 50€ TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-35 m²	36-55 m²	56- 75 m²	Supérieur 76 m²
8 € TTC / m ²	6 € TTC/m ²	5 € TTC/m ²	4 € TTC/m ²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² facturé lors de sa réalisation

- A la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

0-35 m²	36-55 m²	56- 75 m²	Supérieur 76 m²
8 € TTC / m ²	6 € TTC/m ²	5 € TTC/m ²	4 € TTC/m ²

- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m² facturé lors de sa réalisation

Location à usage professionnel et commercial

25 % TTC du loyer HT de la première année à la charge du preneur

Gestion locative :

Gestion courante : 5,83% HT soit 7% TTC du quittance

Assurances locatives : 3,5% TTC du quittance dont 1% TTC d'honoraires

Prestations administratives diverses : 70 €/heure (*toute heure entamée sera facturée*)

Syndic de copropriété :

Prestations incluses dans le forfait annuel

(Selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc..., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'acheminement à rembourser au réel)

Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 120 €/lot et 400 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (Bureau, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 120 €/lot et 400 €/lot

Prestations particulières hors forfait

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel et dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait)

Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 92 €/heure et 120 € /heure au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (Bureau, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 90 €/heure et 120 €/heure au prorata du temps passé
Majoration prestations urgentes de gestion des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables	Coût total TTC majoré d 30%
Autres prestations particulières (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)	Sur demande et devis

Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires

Etat daté	275 €
Mise en demeure	19,80 € €
Autres prestations	Sur demande et devis